

PENSEZ AUX AIDES POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT



Bénéficiez du CRÉDIT D'IMPÔT TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (CITE)

Le CITE permet de déduire de l'impôt sur le revenu **15 à 30%** des dépenses réalisées pour rénover votre logement (chauffage, chauffe-eau, isolation...).
si vous ne payez pas d'impôt, l'excédent vous est reversé.



Bénéficiez des CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)

À compter du 1^{er} avril 2018, une prime exceptionnelle de **3000 €** est mise en place pour aider à financer une chaudière au bois, une chaudière à granulés, une pompe à chaleur, ou un système solaire combiné. Cette prime énergie est cumulable avec le CITE. Tous les bénéficiaires du chèque énergie y sont éligibles.

CONTACTEZ UN CONSEILLER :

0 808 800 700 Service gratuit
+ prix appel

renovation-info-service.gouv.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?



Baisser le chauffage
de 20°C à 19°C =
**- 7% de consommation
d'énergie**



Dégivrer son réfrigérateur
=
**évitte une surconsomma-
tion d'environ 30%**



Laver son linge à 30°C =
**2 fois moins d'énergie
qu'un lavage à 60°C**



Couvrir les casseroles
pendant la cuisson =
**4 fois moins d'électricité
ou de gaz consommés**

DES PETITS ACHATS INTELLIGENTS

UN MOUSSEUR (OU AÉRATEUR)

Une fois placé sur votre robinet, ce petit dispositif injecte de minuscules bulles d'air dans l'eau qui coule.
Le débit du robinet est ainsi réduit de 30 à 50%.
Un mousseur coûte entre 3 et 5 € en grande surface.

DES AMPOULES LED

Si chaque ménage s'équipe en LED, on économise l'énergie d'une ville de 2 600 000 habitants (4000 MW).
On peut trouver des ampoules LED
à moins de 4 €.



DICOH-DGEC/PLA/17041-1 - Janvier 2018 - Impression : MTEES-MCT/SG/SPS/IA/TL - Imprimé sur du papier certifié écolabel européen



